Paris, le 29 mars 2019

Contribution au groupe de travail « Consommation »de la Commission « Perspectives système et réseau » du RTE

Préalable

L'Institut IED considère qu'il est urgent de prendre en compte les émissions de gaz à effet de serre plutôt que de prioriser la baisse absolue de la consommation d'énergie primaire.

Une transition énergétique réussie devrait comporter trois axes essentiels :

- rénover l'habitat,
- maintenir un parc de production électrique décarbonée garantissant la disponibilité d'une énergie sûre, à un coût abordable et en quantité suffisante pour permettre un niveau de vie des habitants et une activité économique corrects.
- envisager de nouveaux transferts d'usages vers l'électricité au détriment des hydrocarbures importés.

Il est important que cette transition énergétique soit financièrement supportable par les acteurs concernés, en particulier, par les usagers. Aujourd'hui, les décisions prises au niveau français comme au niveau européen ne s'appuient sur aucune étude technico-économique, alors que les augmentations répétées du coût de l'énergie sont à l'origine de troubles sociaux profonds.

Propositions

IED préconise **d'associer une étude technico-économique aux différentes trajectoires proposées.**

IED préconise **l'étude d'une trajectoire rationalisée**, priorisant le déploiement des différentes actions d'efficacité énergétique et de celles de transfert d'usage en fonction de leur coût et de leur impact sur la baisse de GES. Une étude en ce sens a déjà été réalisée en 2015 par l'UFE avec l'appui du cabinet de conseil Ylos.

15, rue Kléber 93100 MONTREUIL
Tél : 01 48 51 17 00
Contact : ied.montreuil@wanadoo.fr
Web : http:// public.institut-energie-developpement.com

L'Institut est régi par la loi d'association du 1er juillet 1901

Concernant le facteur d'émission pour le chauffage électrique, il devrait être calculé par la méthode proportionnelle, c'est-à-dire sur la moyenne des émissions de CO2 du mix électrique consommé en France pendant la saison de chauffe (du 15 octobre au 15 avril).

A titre d'information, le tableau suivant donne les valeurs calculées par l'ADEME.

Tableau 2 : Facteurs d'émission par usage selon la méthode proportionnelle au pas mensuel pour l'année 2016 – Source : Calculs Ademe PEBN – mars 2016.

Usages de l'électricité	Facteur d'émission en g de CO_2/kWh
Chauffage	101
Eau chaude résidentielle	67
Cuisson résidentielle	73
Éclairage résidentiel	82
Lavage, froid et spécifique résidentiel	65
Éclairage public	75
Industrie	66
Transport	69
Autres	69

Le chiffre de 180gr de CO2/kWh préconisé par certains participants correspond à un calcul fait par l'ADEME et le RTE sur la période 1998-2003. Il ne tient évidemment pas compte des modifications du mix énergétique postérieures à cette date.

Concernant le taux de conversion imposé par la RT2012, il défavorise arbitrairement l'électricité au profit des énergies fossiles et freine ainsi la baisse des émissions de CO2 en France. Une nouvelle valeur devrait être fixée par la RTE 2020 et il conviendrait d'anticiper autant que faire se peut ce changement dans les prévisions.

Concernant l'évolution de la politique sociale du gouvernement comme une éventuelle baisse du taux de TVA ou une exemption de CSPE pour les usagers en précarité énergétique, il conviendrait d'anticiper cette évolution dans les prévisions en évaluant autant que faire se peut l'influence sur la consommation de l'amélioration des conditions de vie.

Concernant l'évolution de la pointe de puissance d'hiver que le RTE a choisi de traiter séparément, il nous semble que cette question doit être prise en considération dans la prévision de consommation. En effet, des solutions technologiques permettant de diminuer la consommation en énergie (pompes à chaleur, chauffe-eaux thermodynamiques,…), mais n'offrant pas ou peu de capacité de déport de consommation sont préconisées, ce qui certes diminue la consommation, mais également malheureusement aussi les capacités de pilotage de la demande.

Or certains modes de chauffage électrique constituent actuellement le moyen le plus simple et le moins coûteux pour contribuer au pilotage de la demande avec les chauffages à accumulation et les systèmes bi-énergie. électricité/combustible.

Mal connus en France, ces systèmes bi-énergie sont très répandus au Canada. Ils sont faciles et peu coûteux à installer. Le principe est de jumeler les chaudières à combustible avec des ballons de type chauffe-eaux électriques. En période normale, le chauffage est assuré par l'électricité et en période de pointe, la chaudière à combustible prend automatiquement le relais. Ces systèmes permettent donc à la fois de baisser considérablement les émissions de CO2 et de piloter la demande. Mais ils contribuent, par transfert d'usage, à l'augmentation globale de la consommation électrique. C'est pourquoi ce point devrait être pris en compte dans les prévisions de demande.